

Numéro	CA/2023-01-27/14
Date d'affichage	10/02/2023
Date de mise en ligne	10/02/2023
Date de transmission au Recteur	N/A

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 27 janvier 2023 portant résultat de l'élection du représentant des usagers au bureau de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 8 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du 27 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT la Présidente Madame Christine NEAU-LEDUC propose au conseil d'administration d'élire comme nouveau membre étudiant du bureau Monsieur Dominik ABBAS, élu titulaire du collège étudiant du conseil d'administration ;

ELIT Monsieur Dominik ABBAS en tant que membre étudiant du bureau.

Délibération CA-2023-01-27/14	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	31
Nombre de voix (Dominik ABBAS)	26

Paris, le 10 février 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.